



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Calvados



Caen, le **16 FEV. 2021**

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Objet : appel à projets Culture et Citoyenneté 2021 - 2022

Dossier suivi par

Mélanie POIRIER
Peggy MANSOUR

Téléphone : 02 31 57 12 14

melanie.poirier@calvados.fr

peggy.mansour@calvados.fr

Service actions éducatives,
citoyenneté, Europe

Département du Calvados

Bvd Bertrand- BP 20520

14035 Caen cedex 1

Valérie CONSTANT

Téléphone : 02 31 57 18 20

valerie.constant@calvados.fr

Service des affaires culturelles

Département du Calvados

36 rue Fred Scamaroni

14000 Caen

Ghislain DUMESNIL

Téléphone : 06 08 81 87 29

ghislain.dumesnil@ac-caen.fr

2, place de l'Europe B.P.36

14208 Hérouville Saint Clair

Cedex

Depuis de nombreuses années, le Département du Calvados et la Direction des services départementaux de l'Education nationale du Calvados accompagnent les collèges qui souhaitent développer des projets en lien avec la culture ou la citoyenneté (développement durable, économie sociale et solidaire, ouverture sur le monde, éducation aux médias et à la vie publique, travail mémoriel...) en lançant un **appel à projets Culture et Citoyenneté**.

Sur le volet citoyenneté, ce dispositif est complémentaire aux actions scolaires proposées par le Département en matière de développement durable et d'éducation aux médias.

Sur le volet culturel, cet appel à projets est complémentaire aux appels à projets Jumelage – résidences d'artistes et Résidences triennales territoriales que cofinance par ailleurs le Département du Calvados.

Le Département apporte une contribution financière pour la **rémunération, les frais de déplacement et les défraiements d'intervenants extérieurs**. Le montant de la subvention versée ne pourra être inférieur à 300€ et supérieur à 2000€. Il ne pourra pas être supérieur à 75% du budget du projet. Le collège devra engager également ses fonds propres dans la réalisation du projet.

Les projets seront étudiés par un comité de sélection composé de représentants du Rectorat, de la DSDEN et du Département du Calvados. Les critères de sélection des projets sont les suivants :

- Qualité du projet (cohérence avec le projet d'établissement et le contrat d'objectifs, dans la logique du parcours culturel et citoyen des élèves ; la restitution de fin d'année ne doit pas être l'objectif de l'action, mais au mieux, un moyen de la valoriser) ;
- Interdisciplinarité ;
- Qualité et intervention régulière de l'intervenant ;
- Participation active des élèves ;
- Ouverture du projet sur le collège et sur l'extérieur.

Pour l'année scolaire 2021-2022, les dossiers de candidatures devront être déposés sur le guichet de téléservices : <https://portail.teleservices.calvados.fr/> **avant le 31 mars 2021**. Un accusé de réception sera envoyé aux chefs d'établissement.

Mathias BOUVIER



Inspecteur d'Académie, Directeur académique des
Services de l'Éducation nationale du Calvados

Franck LEMENNAIS



Directeur Général Adjoint
Éducation, Culture, Attractivité, Territoires
du Département du Calvados